

Coignièrès, le 28 novembre 2022

PROCES VERBAL

De la réunion du **C.H.S.C.T.** en date du 28 novembre 2022

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été régulièrement convoqués.

- Membres présents :
 - Titulaires :
 - Monsieur Didier FISCHER, Président
 - Madame Florence COCART, Éluë
 - Madame Eve MOUTTOU, Éluë
 - Madame Sophie PIFFARELLY, Éluë
 - Madame Nathalie CARLUER, agent de la collectivité (CFTC)
 - Monsieur Abdelrazak GUESSOUM, agent de la collectivité (CFTC)
 - Monsieur Abed BOUDJEMAA, agent de la collectivité (CFTC)
 - Madame Myriam DIOLOT, agent de la collectivité (FO)
 - Monsieur Jérôme BOULLEAU, agent de la collectivité (FO)
 - Membres Experts :
 - Monsieur Laurent LANYI, Directeur de la Coordination Administrative
 - Madame Juliette MARTIN, Directrice des Ressources Humaines
 - Madame Perrine GUELPA, Gestionnaire Ressources Humaines
 - Madame Sandrine DELAGE, Directrice du C.C.A.S

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 16h15.

- Ordre du Jour :
 - Organisation - fonctionnement :
 - Point 1 - Ouverture de la séance - Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint
 - Point 2 - Examen pour approbation du procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 7 novembre 2022
 - Point 3 – Rapport Social Unique Ville et CCAS – Année 2021
 - Point 4 – Bilan du télétravail Ville et CCAS – Année 2022
 - Autres questions.

Thème	Intervenant	Discussion
Point 1 :		Madame Florence COCART est désignée secrétaire de séance et Madame Myriam DIOLOT secrétaire adjointe.
Point 2 :		Examen pour approbation du procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 7 novembre 2022.
	Le Président	Invite les représentants à faire leurs remarques.
		Le CHSCT approuve le point 2 à l'unanimité.
Point 3 :		Rapport Social Unique Ville et CCAS – Année 2021
	Le Président	C'est la deuxième présentation du RSU. Tout d'abord concernant la Ville, nos agents sont majoritairement fonctionnaires, de catégorie C. La répartition est équilibrée entre les sexes, la moyenne d'âge est de 46 ans. Nos effectifs représentent 120 agents équivalent temps plein, avec en 2021, 15 agents embauchés pour 8 départs. Concernant le déroulement de carrière, nous avons ici le bilan des avancements d'échelons, de grade et des examens ou concours. La charge du personnel représente 54.68 % des dépenses de fonctionnement. Nous observons un taux d'absentéisme légèrement élevé pour lequel nous pouvons nous interroger, le nombre d'accident est lui cohérent avec la strate. Le nombre de jours de formation a évolué par rapport à l'année dernière. Le Document unique est en cours de réalisation. En ce qui concerne le CCAS, les effectifs sont de 11 agents majoritairement fonctionnaires de catégorie C, à temps complet. La charge de personnel est légèrement inférieure par rapport à la Ville. Le taux d'absentéisme est lui un peu plus élevé qu'en mairie.
	Mme Delage	Pour rappel en 2021, nous avons eu un cluster à la Résidence Autonomie avec 9 agents sur 11 agents qui ont été positifs à la Covid-19.
	Le Président	Note qu'il n'y a pas de remarques particulières.
		Le CHSCT approuve le point 3 à l'unanimité.
Point 4 :		Bilan du télétravail Ville et CCAS – Année 2022
	Le Président	Concernant la Ville nous avons 25 agents en télétravail, représentés dans les 3 catégories, avec une prédominance de femmes. Le matériel est fourni par la collectivité. Il y a une demande de télétravail pour raisons médicale approuvée. Pour le CCAS, 3 agents en télétravail, uniquement des femmes.
		Le CHSCT approuve le point 4 à l'unanimité.
Questions diverses :	Le Président	J'ai été saisi de plusieurs questions par le syndicat Force ouvrière. Pour commencer, « tous les agents formés au SST et l'habilitation électrique BE/BS doivent apparaître sur le document unique de la collectivité et doit être affichés ou visibles pour tous les agents sur l'ensembles des sites ». Nous avons connaissance de cette information pour le document unique, cela est prévu. Concernant l'affichage aux agents, ce sera réalisé au cours de la semaine, la dernière session s'étant déroulée les 24 et 25 novembre. Pour rappel nous avons à ce jour au sein de la Ville et du CCAS, 20 agents formés à l'habilitation électrique, et 29 agents formés au Sauveteur Secouriste du travail.
	Le Président	« Définir un planning pour la vérification des trousse de secours sur l'ensembles des sites (voir avec Mr Varrot) et réapprovisionner si besoin ». Il avait été convenu que Mr Varrot fasse le tour des sites tous les mois pour vérifier les besoins. Je pense que cela n'a pas été totalement respecté. Nous proposons la mise en place d'une fiche de suivi par site

		reprenant les éléments complets de l'armoire à pharmacie, insérée dans chacune. L'assistant de prévention vérifiera tous les mois les sites et complétera avec le réassort au besoin. Un cahier de suivi de l'utilisation des armoires à pharmacie va être mis en place au début de l'année 2023 et régulièrement complété par Mr Varrot. Les référents de chaque site extérieur doivent l'en informer lorsqu'ils l'utilisent. Actuellement il existe 13 armoires à pharmacie réparties sur les sites de la Ville, nous proposons d'en ajouter une au sein du Centre de loisirs.
	Le Président	Le syndicat FO propose d'inclure dans chaque trousse de secours un garrot (une ceinture de judo).
	Mme Diolot	En effet, cela fonctionne bien et est moins couteux. Il faut prendre une ceinture d'au moins 1m50.
	Le Président	C'est noté, nous allons budgéter cela pour 2023 et nous proposons également d'ajouter une couverture de survie dans chaque armoire.
	Le Président	« Est -que chaque véhicule de la collectivité est muni d'une trousse de secours ? » Sont présentes des trousse de secours dans les camions du CTM et les véhicules de la PM. Nous proposons d'y ajouter des pansements compressifs et de faire le point sur les autres véhicules de la Ville et du CCAS.
	Le Président	Le syndicat FO propose de mettre un DAE au Centre de Loisirs. Pour rappel, nous avons 9 DAE, 5 existants achetés en 2014 et nous en avons acheté 4 en 2020. Nous avons également pris un contrat de maintenance via la société CARDIOP. Le Président rappelle que ce n'est pas une obligation pour ce type d'établissement, mais nous pouvons le mettre au budget 2023.
	Mr Guessoum	Je vous confirme que pour un site comme la Farandole (avec des enfants), ce serait une mesure préventive, mais non une obligation légale. Il faut également être vigilant car les DAE pour les enfants sont différents de ceux utilisés pour les adultes, de par la décharge électrique produite. J'en profite également pour rappeler qu'un certain nombre de véhicule léger avaient été équipés en trousse de secours. Le véhicule de l'action jeunesse notamment
	Le Président	Nous allons recenser les besoins et prévoir cela au budget 2023.
	Mme Diolot	Est-il possible d'aller vérifier au local des associations (1 avenue de Maurepas) s'il y a bien tout le nécessaire de secours ?
	Le Président	C'est une bonne réflexion, nous allons vérifier que le nécessaire y est présent.

Le Président remercie les membres titulaires et suppléants pour leur participation et lève la séance à 17h.

Signature et approbation du présent procès-verbal :

La Secrétaire de séance,

La Secrétaire Adjointe,

Florence COCART

Myriam DILOLOT

**Le Président du Comité d'Hygiène,
de Sécurité et des Conditions de Travail**

Didier FISCHER